

COMMUNE D'ORSAY

DECISION N° 24-45

Contrat de cession du droit de représentation du spectacle «An Immigrant's Story » le 28 mars 2024 avec camin aktion

Le Maire de la commune d'Orsay,

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R2122-3 du Code de la commande publique,

Vu la délibération n° 2021-01b du 19 janvier 2021 portant délégation de pouvoirs au Maire,

Considérant le souhait de la commune d'Orsay d'organiser une programmation de spectacles et ateliers à l'intention du grand public à l'occasion du festival Et si on dansait ? du 9 au 29 mars 2024

Décide :

Article 1 - De signer le contrat de cession du droit de 1 représentation du spectacle «An Immigrant's Story » le 28 mars 2024 avec camin aktion à 20h dans la salle de spectacle Jacques Tati,

Article 2 - Précise que le montant total de la dépense s'élève à 5960.08 € TTC. Cette somme est inscrite au budget 2024 de la Commune.

Article 3- La présente décision sera portée à la connaissance du conseil municipal lors de sa prochaine réunion et sera publiée conformément aux dispositions prévues par le Code général des collectivités territoriales.

Article 4 - Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Fait à Orsay, le **08 AVR 2024**

Par délégation du conseil municipal
David ROS
Sénateur-Maire d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne



Certifié exécutoire, compte tenu
de sa publication le :

08 AVR 2024



CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION DE SPECTACLE

ENTRE LES SOUSSIGNES :

RAISON SOCIALE : camin aktion
ADRESSE : 121 rue de Fontcouverte, bureau 25
34070 Montpellier
NUMERO S.I.R.E.T.: 517 706 545 00046
CODE APE : 9001Z
N° TVA : FR73 517 706 545
LICENCES : 2-1098005 et 3-1098006
REPRESENTE PAR : Marie-Josée Cartier, Présidente
ci-après dénommé LE PRODUCTEUR d'une part

ET

RAISON SOCIALE : Mairie d'Orsay
ADRESSE : 2 place du général Leclerc
91 400 ORSAY
TELEPHONE: 01 60 92 80 36
N° de SIRET : 219 104 718 00016
CODE APE : 84.11Z
LICENCES : L-R-22-6373 (1) et L-R-22-8615 (3)
REPRESENTE, PAR : David Ros, Sénateur-Maire de la Ville d'Orsay
ci-après dénommé l'ORGANISATEUR d'autre part

IL EST EXPOSE CE QUI SUIIT :

PREAMBULE A

LE PRODUCTEUR s'est assuré le concours des artistes nécessaires à sa présentation :

Spectacle : *An Immigrant's Story* (version accessible par LSF)
Chorégraphie : Wanjiru Kamuyu
Personnel : 2 interprètes, 1 régisseur lumière, 1 régisseur son/musicien, 1 administrateur de tournée

ci-après dénommé LE SPECTACLE.

PREAMBULE B

LE PRODUCTEUR s'est assuré de la disponibilité de l'artiste Wanjiru Kamuyu pour l'encadrement d'un atelier pédagogique à destination d'élèves de 6^{ème} issus d'un établissement scolaire partenaire de L'ORGANISATEUR.

ci-après dénommé L'ATELIER.

PREAMBULE C

L'ORGANISATEUR s'est assuré de la disposition du lieu de spectacle pour le montage, les réglages et la représentation, et déclare connaître les besoins techniques du spectacle sus mentionné, et s'être assuré de la compatibilité du lieu de représentation avec ses caractéristiques techniques.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIIT:

ARTICLE 1 – OBJET

Article 1.1 – LE SPECTACLE

camin aktion
(+33) 06 85 43 55 67 | www.caminaktion.eu | contact@caminaktion.eu
121 rue Fontcouverte | Bureau 25 | 34090 Montpellier | France

SIRET : 517 706 545 000 38 | Code APE : 9001 Z | TVA intracommunautaire : FR 73 517 706 545
Licences : cat. 2-1098005 & cat. 3-1098006
IBAN FR76 1695 8000 0139 8406 2935 927. Code BIC/SWIFT : QNTOFRP1XXX
Banque/Bank: QONTO. Code banque : 16958. Code agence : 00001. Compte : 39840629359. Clé RIB: 27

LE PRODUCTEUR s'engage à donner, dans les conditions définies ci-après et dans le cadre du présent contrat de cession d'exploitation de spectacle, une représentation du SPECTACLE, le jeudi 28 mars 2024 à 20h à l'espace culturel Jacques Tati, situé 2 place du Général Leclerc - 91400 ORSAY.

Article 1.2 – L'ATELIER

LE PRODUCTEUR s'engage à donner, dans les conditions définies ci-après et dans le cadre du présent contrat, un ATELIER pédagogique à destination d'élèves de section danse du collège Alain Fournier, le vendredi 29 mars 2024 de 15h à 17h au g, situé 14 rue Alain Fournier – 91400 ORSAY.

ARTICLE 2 - OBLIGATIONS DU PRODUCTEUR

LE PRODUCTEUR fournira LE SPECTACLE entièrement monté et assumera la responsabilité artistique des représentations. Il a pris connaissance de la fiche technique du lieu de la présentation, qu'il a validé en amont.

En qualité d'employeur, il paiera les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises, de son personnel attaché au SPECTACLE à l'ATELIER.

Il organisera l'ensemble des voyages de la compagnie et le transport du matériel scénique.

Le PRODUCTEUR certifie que le SPECTACLE, lors de son passage à l'Espace Culturel Jacques Tati, n'a pas été représenté plus de 141 fois en France.

ARTICLE 3 - OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR

Article 3.1 – Lieu du spectacle

L'ORGANISATEUR mettra à la disposition du PRODUCTEUR le lieu de représentation en ordre de marche du mercredi 27 mars à 9h au jeudi 28 mars 2024 au démontage, pour permettre le montage, les réglages, les répétitions, la présentation et le démontage. Le lieu sera équipé du matériel complet, assisté du personnel qualifié et nécessaire au déchargement et au rechargement, au montage et démontage, et aux services des répétitions et des représentations, et au démontage.

Le planning technique détaillé sera défini d'un commun accord entre les directeurs techniques de L'ORGANISATEUR et du PRODUCTEUR (en Annexe 4).

L'ORGANISATEUR s'engage à respecter la fiche technique du SPECTACLE (Annexe 3) qui fait partie intégrante du présent contrat selon les accords des directeurs techniques respectifs. Il mettra à disposition du PRODUCTEUR le lieu de représentation pour échauffement, répétition et filage le 28 mars 2024 à partir de 13h.

L'ORGANISATEUR assure en outre le service général des lieux : location, accueil, billetterie, encaissement et comptabilité des recettes et services de sécurité et de ménage.

En qualité d'employeur, il règlera les rémunérations, charges sociales et fiscales, de ce personnel.

Article 3.2 – Lieu de l'atelier

L'ORGANISATEUR mettra à la disposition du PRODUCTEUR le lieu de L'ATELIER, équipé d'une sonorisation, et dans un état propre pour la danse. L'équipe pédagogique en charge des élèves du collège Alain Fournier concernés sera présente tout au long de L'ATELIER et au service du bon déroulement de celui-ci.

Article 3.3 – Logistique

L'ORGANISATEUR prendra en charge :

- Voyages : 2 allers-retours Montpellier, 1 aller-retour Marseille
- Les transferts aller-retour (en transport en commun) Paris-Orsay
- Les défraiements repas et paniers

ainsi que directement :

- L'hébergement de Julien Ho Kim, Nelly Célérine et Dirk Korell selon l'Annexe 1, dans un hôtel*** avec petit déjeuner et un accès gratuit au WIFI dans la chambre.

Article 3.4 – Droits d'auteur

L'ORGANISATEUR aura à sa charge les droits d'auteurs et en assurera le paiement, ces derniers n'excéderont pas 12.6% de l'assiette de perception la plus favorable au PRODUCTEUR (frais administratifs inclus). Le PRODUCTEUR lui fournira, le cas échéant, une photocopie du traité particulier conclu avec la ou les sociétés d'auteurs et/ou d'éditeurs ainsi que le montant exact des droits à verser en cas de régime particulier.

Le PRODUCTEUR aura à sa charge les droits voisins et en assurera le paiement.

Le PRODUCTEUR garantit une jouissance paisible des droits de représentation : le PRODUCTEUR

garantit ainsi L'ORGANISATEUR contre tout recours ultérieur, y compris d'auteurs ou d'ayants droits, et supportera seul les conséquences de tels recours.

Article 3.5 – Publicité

En matière de publicité et d'information, L'ORGANISATEUR respectera l'esprit général de la documentation fournie par LE PRODUCTEUR et observera scrupuleusement les mentions obligatoires précisées en Annexe 2. Avant impression du programme et de la feuille de salle, L'ORGANISATEUR envoie au PRODUCTEUR un projet de publication pour "bon à tirer", et ceci au moins une semaine avant la date de bouclage de la communication.

ARTICLE 4 - PRIX

4.1 – CESSION

L'ORGANISATEUR s'engage à verser au PRODUCTEUR, en contrepartie de la présente cession et sur présentation d'une facture par LE PRODUCTEUR, la somme H.T. de **4.500,00€**, plus la TVA à 5,50% (247,50€) soit la somme TTC de **4.747,50€**.

4.2 – ATELIER

L'ORGANISATEUR s'engage à verser au PRODUCTEUR, en contrepartie de la prestation d'encadrement d'atelier pédagogique exposé dans le préambule B et sur présentation d'une facture par LE PRODUCTEUR, la somme H.T. de **250,00€**, plus la TVA à 5,50% (13,75€) soit la somme TTC de **263,75€**.

4.3 – LOGISTIQUE

L'ORGANISATEUR s'engage à verser au PRODUCTEUR, le montant des frais de voyages et de repas, comme défini dans le présent contrat et détaillé dans l'annexe 1, sur présentation d'une facture par LE PRODUCTEUR, la somme H.T. de **899,36€**, plus la TVA à 5,50% (49,47€) soit la somme TTC de **948,83€**.

L'ORGANISATEUR s'engage à verser au PRODUCTEUR sur présentation d'une facture par LE PRODUCTEUR, la somme TTC de **5.960,08€**.

ARTICLE 5 – PAIEMENT

L'ORGANISATEUR s'engage à verser la somme à l'issue de la représentation, sur présentation d'une facture du PRODUCTEUR, à déposer sur CHORUS.

Ces sommes seront payées par virement bancaire sur le compte suivant :

Titulaire du compte :	camin aktion
Banque :	Qonto
IBAN :	FR76 1695 8000 0139 8406 2935 927
BIC :	QNTFRP1XXX

ARTICLE 6 – ASSURANCES

LE PRODUCTEUR est tenu d'assurer contre tous les risques son personnel et tous les objets lui appartenant ou appartenant à son personnel, y compris pendant les transports. Le matériel qu'il utilisera, qu'il lui appartienne, qu'il soit loué ou qu'il lui ait été prêté, sera assuré par ses soins contre l'incendie, le vol ou tout autre dégât, dont les éventuelles dégradations subies par le lieu du fait de son personnel, de son matériel ou de son dispositif.

L'ORGANISATEUR déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à l'exploitation du SPECTACLE et à l'accueil de la compagnie en répétitions.

ARTICLE 7 - ENREGISTREMENT – DIFFUSION

Le présent contrat est exclusivement valable pour la représentation scénique. Tout enregistrement de toute ou partie du SPECTACLE, par quelque moyen que ce soit, devra faire l'objet d'un accord écrit distinct.

Seuls sont autorisés les enregistrements dans un but d'archivage et les diffusions d'une durée inférieure à trois minutes, destinés à la promotion du spectacle pour une diffusion dans un journal télévisé ou un magazine général d'actualité ou une émission culturelle.

Les interviews demandées aux artistes devront l'être par l'intermédiaire du PRODUCTEUR.

ARTICLE 8 – INVITATIONS

L'ORGANISATEUR mettra à disposition du PRODUCTEUR 6 places exonérées. Au-delà de ce contingent, L'ORGANISATEUR mettra à disposition du PRODUCTEUR des places "détaxes". En outre, L'ORGANISATEUR et LE PRODUCTEUR se concorderont sur une éventuelle liste d'invités professionnels.

ARTICLE 9 - RESILIATION

Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure. Dans ce cas, les parties signataires mettront tout en œuvre afin de reporter l'objet du présent contrat à une date ultérieure.

Toute annulation du fait de l'une des parties, en dehors des cas de force majeure surnommés, entraînerait pour la partie défaillante l'obligation de verser à l'autre une indemnité calculée en fonction des frais effectivement engagés par cette dernière.

En cas de maladie ou blessure d'une danseuse irremplaçable, les parties s'efforceront de tout mettre en œuvre afin de reporter l'objet du présent contrat à une date ultérieure. En cas d'impossibilité de report, aucune indemnité n'est due. L'ORGANISATEUR sera libre de faire établir une attestation médicale par un médecin de son choix.

Si la compagnie était déjà sur place au moment d'une annulation, L'ORGANISATEUR prendra en charge les frais de séjour correspondant au temps passé par la compagnie avant la survenance de l'annulation et tenant compte des coûts de trajet retour.

ARTICLE 10 – CLAUSE PARTICULIERE CONCERNANT LA COVID-19.

Au jour de la signature du présent contrat de cession, la pandémie de COVID 19, et ses conséquences imprévisibles sont susceptibles d'altérer significativement les engagements respectifs des signataires. Quel que soit le motif lié à l'impossibilité d'assurer une ou plusieurs représentations, du fait des équipes artistiques, de la structure d'accueil, ou bien d'une décision gouvernementale et/ou préfectorale de fermeture :

- L'ORGANISATEUR et le PRODUCTEUR examineront tout d'abord la possibilité de reporter les représentations programmées ;
- Si cette solution n'est pas envisageable, un accord amiable sera recherché, qui tendra à préserver la solidarité professionnelle d'une part, notamment en ce qui concerne les rémunérations du personnel artistique et technique intermittent, et les équilibres budgétaires du PRODUCTEUR et de L'ORGANISATEUR, d'autre part. Ceci afin que ni le PRODUCTEUR ni L'ORGANISATEUR ne se retrouvent en péril financierement.
- Toutefois, les deux parties se réservent le droit, d'un commun accord, de résilier le contrat sans indemnités si aucunes des solutions suscitées ne convenaient aux deux parties. Dans ce cas uniquement les acomptes versés devront être remboursés.

Toute modification du présent contrat, y compris liée à la pandémie de type COVID 19, fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE 11 – DROIT DU CONTRAT ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Le présent contrat est régi par le droit français.

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal territorialement compétent.

Fait à Montpellier, le 08/03/2024, en deux exemplaires.

camin aktion
Bureau 26 / 121 rue Fontcouverte
F-34000 Montpellier
SIRET : 517 706 545 00046 | APE : 9001Z
www.caminaktion.eu

LE PRODUCTEUR
Marie-Françoise Cartier
Présidente

L'ORGANISATEUR
David Ros
Sénateur-Maire de la
ville d'Orsay



ANNEXE 1

HEBERGEMENT, DEFRAIEMENTS ET REPAS

camin aktion
LOGISTIQUE
PRODUCTION : AIS LSF Orsay 28 mars 2024

NOM	PRENOM	TEL	FONCTION	ARRIVEE					DEPART					HEBERGEMENT			DEFRAIEMENTS HOTEL ET SOIR			INDEMNITES PANIERS				
				DATE	HEURE	N° TRAIN	ARRIVEE	Prix	DATE	HEURE	N° TRAIN	VOYAGE A	Prix	TOTAL Nuits	TYPE CHAMBRE	NOTES	TYPE	NOMBRE	BASE	TOTAL HT	TYPE	NOMBRE	BASE	TOTAL HT
Hakim	Julien	06 69 34 75 84	Musicien	mar. 26/03/24	14 35/18 32	NOU16380	Marseille	50,00 €	ven. 29/03/24	10 32/13 56	NOU16109	Marseille	125,00 €	3	Single	Petit déj		0	30,20 €	127,20 €			10,76 €	- €
Maison	Cyril	08 32 07 08 89	Régisseur	mer. 27/03/24			Paris		ven. 29/03/24			Paris			Single				70,20 €	- €		4	10,76 €	43,04 €
Kamayu	Wanjin	06 82 60 49 22	Interprète Chorégraphe	jeu. 28/03/24			Paris		ven. 29/03/24			Paris			Single				70,20 €	- €		2	10,76 €	21,52 €
Celine	Nelly	06 62 63 60 27	Interprète	mar. 27/03/24	850/1218	NOU16039	Montpellier	80,00 €	ven. 29/03/24	10 41/14 11	OU1021955	Montpellier	99,00 €	2	Single	Petit déj		5	60,20 €	101,00 €			10,76 €	- €
Morali	Dik	06 86 43 55 67	Producteur	jeu. 28/03/24	850/1218	NOU16039	Montpellier	60,00 €	ven. 29/03/24	9 59/14 01	NOU16039	Montpellier	127,00 €	1	Single	Hôtel		3	20,80 €	60,60 €			10,76 €	- €
TOTAL								210,00 €					342,00 €	6				14		282,80 €		6	64,88 €	899,36 €

Total frais annexes = 899,36€ HT

Fait à Montpellier, le 08/03/2024, en deux exemplaires.

camin aktion
Bureau 25 / 121 rue Fontcouverte
F-34000 Montpellier
SIRET : 517 706 545 00046 | APE : 9001Z
www.caminaktion.eu

LE PRODUCTEUR
Marie-Françoise Cartier
Présidente

L'ORGANISATEUR
David Ros
Sénateur-Maire de la
ville d'Orsay

**ANNEXE 2
MENTIONS OBLIGATOIRES**

An Immigrant's Story

**Chorégraphie
Interprétation**

Wanjiru Kamuyu
Wanjiru Kamuyu
Nelly Celerine (danse et LSF)
Dirk Korell

Dramaturgie et direction de production

Auteure

Musique originale

Régie son

Avec les voix de

Laetitia Ajanohun
LACRYMOBOY
Juliën Hô Kim
Laetitia Ajanohun, Jean-François Auguste, Wanjiru Kamuyu,
Dirk Korell, Pascal Beugre Tellier, Smaïl Kanouté, Crystal Petit, Sibille
Planques

et les témoignages de

Coach en LSF

Regard extérieur et coaching

Costume

Création lumière

Scénographie

Stagiaire

Tout-Monde
Carlos Carreras
David Gaulein-Stef
Birgit Neppi
Cyril Mulon
Wanjiru Kamuyu et Dirk Korell
Yvan-Loïc Kamdem Djoko

Remerciements chaleureux à

Robyn Orlin et à Jean Gaudin

Production déléguée

camín aktion

Coproduction

Espace 1789 de Saint-Ouen, scène conventionnée de Saint-Ouen

POLE-SUD, CDCN Strasbourg

La Manufacture CDCN Nouvelle-Aquitaine Bordeaux • La Rochelle

L'échangeur – CDCN Hauts-de-France

Musée National de l'Histoire de l'Immigration

Théâtre de la Ville – Paris

L'Onde Théâtre Centre d'Art, Scène Conventionnée d'Intérêt National – Art et Création pour la Danse

micadanses, Paris

Soutiens

Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France

Région Ile-de-France

SPEDIDAM

Ce spectacle bénéficie d'une aide à l'adaptation de l'Onda, Office national de diffusion artistique

Accueil en résidence

Direction des Affaires Culturelles de la Ville d'Aubervilliers – Espace Renaudie

SUBS, Lyon, Saison 2019-20

Montpellier Danse dans le cadre de l'accueil en résidence à l'Agora, cité internationale de la danse, avec le soutien de la
Fondation BNP Paribas.

Accueil-studio

L'échangeur – CDCN Hauts-de-France

La Manufacture CDCN Nouvelle-Aquitaine Bordeaux • La Rochelle

La Place de la Danse - CDCN Toulouse/Occitanie

POLE-SUD, CDCN Strasbourg

Prêt de studio

Atelier de Paris / Centre de développement chorégraphique national

Les Laboratoires d'Aubervilliers

CN D Centre national de la danse, Pantin

micadanses, Paris (dans le cadre d'un accompagnement spécifique)

Fait à Montpellier, le 08/03/2024, en deux exemplaires.

camín aktion
Bureau 25 / 121 rue Kaplcouverte
F-34000 Montpellier
SIRET : 517 06 545 00046 | APE : 9001Z
www.camlnaktion.eu

LE PRODUCTEUR
Marie-Françoise Cartier
Présidente

L'ORGANISATEUR
David Ros
Sénateur-Maire de la
ville d'Orsay



ANNEXE 3
FICHE TECHNIQUE

AN IMMIGRANT'S STORY - version LSF

duo chorégraphié par Wanjiru Kamuyu

FICHE TECHNIQUE

Etat de la présente fiche technique : novembre 2021

Contact Technique :

Régie générale / régie lumière :

Cyril Mulon
+ 33 6 32 07 08 89
cyril.mulon@gmail.com

Régie son :

Jean-Philippe Barrios
+33 6 62 87 19 98
lacrymoboy@gmail.com

Contact Production/Administration :

camin aktion
Dirk Korell
+33 6 85 43 55 67
contact@caminaktion.eu

<https://caminaktion.eu/immigrants-accessible/>

www.wkcollective.com

Le théâtre d'accueil devra fournir une fiche technique du lieu la plus précise possible (descriptif du plateau et des accroches en salle, liste des draperies, liste du matériel lumière, liste du matériel son, contacts techniques...) avec des plans de la scène et de la salle avec les sièges, au 1/50^{ème} de préférence (vue de dessus et coupe), ainsi qu'un fichier dwg (Autocad).

Un plan lumière et un planning technique spécifiques au lieu seront envoyés par le régisseur général.



INFORMATIONS GENERALES

Durée du spectacle : 55 minutes

Compagnie :

- 2 interprètes femme (dont la chorégraphe)
- 1 régisseur général/lumière
- 1 régisseur son
- 1 chargé de production/diffusion

Merci de mettre à disposition de l'équipe :

- 2 loges chauffées pour les danseuses, avec douche et sanitaires, serviettes de douche et savon
- 1 loge/bureau de production pour la technique et la production,
- code d'accès au réseau internet WIFI
- des sacs de glaçons ou des poches de glace "ice pack". A défaut, un frigo avec compartiment congélateur pour y entreposer nos ice pack
- **catering** : eau plate (fontaine à eau, température ambiante), fruits frais (de préférence 1 citron et 4 bananes par représentation), noix, amandes, noix de cajou, tablettes de chocolat, jus de fruits, thé et café.

CONFIGURATION SCENIQUE ET TECHNIQUE

L'espace est une boîte noire à l'italienne, de dimension usuelle 10m x 10m. Le sol est entièrement recouvert de tapis de danse noir. L'entrée du public se fait avec le rideau d'avant-scène ouvert.

33 chaises noires (coquées en plastique ou en bois, avec des pieds métalliques chromés, à fournir par le lieu d'accueil) sont renversées et alignées pour encadrer l'aire de jeu sur 3 côtés.

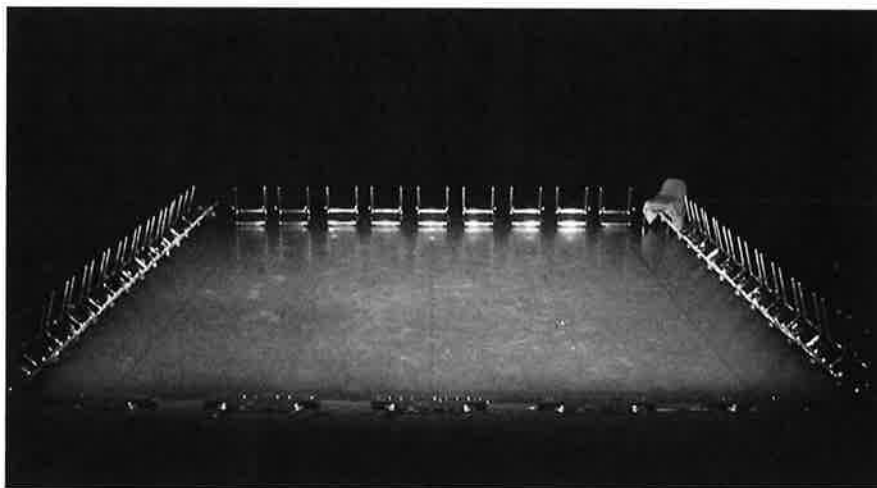
Au cours de la représentation, pendant 10 minutes, une danseuse est dans les gradins du public. Elle met un masque à ce moment-là. Elle passe de la scène au gradin au niveau d'un des escaliers d'accès à cour, puis traverse le public vers jardin par une rangée de sièges, puis retourne sur scène. L'équipe d'accueil de salle doit veiller à ce que les escaliers à cour et à jardin soient libres, sans spectateur assis sur les marches.

Au début de la représentation, l'autre danseuse est assise parmi le public au premier rang à cour : il faut invalider cette place dans la jauge de la billetterie.

La diffusion de la bande sonore est spatialisée entre la façade de la salle, une paire d'enceintes suspendues devant le fond noir et une paire d'enceintes en "surround" sur les côtés ou derrière le gradin.

Un micro-cravate avec un système HF est à fournir.

Des rampes T10 sont placées devant l'aire de jeu ; il y a un effet de poursuite (matériels à fournir).



SPECIFICATIONS TECHNIQUES

PLATEAU

- Boîte noire à l'italienne, avec 4 à 5 plans de pendrillons – *dimension minimale : ouverture 9m, profondeur 8m. Une configuration à l'allemande ou avec les murs à nu est envisageable.*
- Largeur de mur à mur : *minimum 11m*
- Hauteur sous perche : *minimum 6m*
- Tapis de danse noir sur tout le plateau. Plancher de danse "sprung floor" de préférence

N.B. :

- entrée d'une des danseuses depuis la coulisse lointain jardin, dans le noir. Il n'y a ensuite aucune sortie en coulisses ni circulation jardin/cour derrière le fond noir.
- l'autre danseuse est assise au premier rang à cour au début : invalider 1 place de la jauge billetterie

Fournir 35 chaises noires, propres, à l'assise coquée en plastique ou en bois, avec des pieds métalliques chromés. Les chaises jouent renversées : le dessous et l'envers doivent être nettoyés s'ils sont sales. Si l'espace de jeu est plus grand que 10x10m, quelques chaises supplémentaires seront nécessaires.



LUMIERE & CONDUITE (voir plan lumière théorique joint)

La régie lumière peut se faire en cabine.

- PC 2kw : 4
- PC 1kw : 30
- Découpe 2kw 16°-35° (type 714SX) : 3 (face)
- Découpe 1kw 16°-35° (type 614SX) : 15 (dont 10 au sol)
- Découpe 1kw 25°-55° (type 613SX) : 8 (dont 2 au sol)
- PAR 64 CP62 : 8
- Cycliode asymétrique 1kw : 6 (pour faire un éclairage de salle en rouge, en plus de l'éclairage habituel d'accueil du public ; quantité et matériel à préciser en fonction de la salle ; ou en PC 1kw)
- Sunstrip T10 DMX : 5 (mode 1 circuit par appareil)
- Poursuite HMI 575w : 1

- 12 platines pour découpes au sol
- 2 cubes noirs d'environ 60cm de haut pour surélever 2 découpes (hauteur lentille : 1m)
- Circuits 3kw : 49 (8 au sol)
- Jeu d'orgue programmable à mémoires avec séquentiel et submasters (type Avab Cobalt)
- Hauteur usuelle des perches lumière : 7m

- Gélamines LEE : 053 – 103 – 106 – 144 – 152 – 154 – 200 – 202 – 279 – 711 – 728
- Diffuseurs ROSCO : 114 – 119 – 132

L'emplacement de la poursuite permet de suivre la danseuse sur tout le plateau mais aussi dans les gradins au niveau des escaliers d'accès à cour et à jardin, ainsi que sur les 7 premiers rangs. Durée de l'effet : environ 12 minutes, au milieu de la pièce. La poursuite sera opérée par le régisseur lumière du théâtre d'accueil. Nous ferons une répétition de ce passage, puis un filage en condition. Prévoir une liaison intercom entre la régie lumière et le poursuiveur.

SON

Système : L-acoustics ou D&B – façade, lointain, retour et surround.

La console son doit impérativement être en salle, pas en cabine.

La compagnie apporte un ordinateur portable, une carte son et 2 contrôleurs qui nécessitent un espace de travail sur la droite de la console et un microphone qui sera placé au sol au lointain à jardin.

- Diffusion en façade adaptée à la salle, avec caisson de basses
- 2 enceintes (L-acoustics X12 ou 12XT) suspendues sur une perche au lointain devant le fond (hauteur 6m, ou sous les frises, espacées d'environ 6m)
- 2 enceintes à l'arrière des gradins pour un effet de "surround" stereo
- 4 retours (2 à la face, 2 au lointain) sur pied en coulisses pour couvrir tout le plateau
- Console numérique (type Yamaha M7CL or CL3) avec entrée/sortie ADAT, niveaux séparés pour les retours, façade, lointain, surround ; EQ, reverb et delay pour toutes les sorties
- 1 microphone cavalier ("cravate") couleur noir **DPA 4061** avec un système HF complet (si possible avec un émetteur format mini)
- 1 microphone canon type DPA 4017 ou Seinheiser MKE600 + petit pied (au plateau lointain jardin)
- Pendant les répétitions : 1 micro talkback (type SM58) et, si possible, 1 micro HF main
- Intercom entre le plateau, les régies son et lumière et la poursuite

PATCH

Entrées	Equipement	Routage Console	Insert	Notes
CARTE SON	OUT 1/2	STEREO (+ envoi AUX 1/2 – 3/4)		FAÇADE
	OUT 3/4	BUS 1/2		LOINTAIN
	OUT 5/6	BUS 3/4		SURROUND
MICRO HF	OUT 7/8	BUS 5/6 (routé dans ST)	IN 05 carte son	FX dans Ableton Live

Sorties	Système (type)	Bus Console	Insert	Notes
Retour Lointain Jardin	12XT	Aux 1/2 (post)		dernière rue
Retour Lointain Cour	12XT			
Retour Face Jardin	12XT	Aux 3/4 (post)		1ère rue
Retour Face Cour	12XT			
DIFFUSION LOINTAIN	12XT	BUS 1/2	2 x EQ 31 bandes (extérieur ou console)	devant le fond, accrochées à 6m de haut approx. (sous frises) et espacées au 2/3 de l'ouverture des pendrillons
SURROUND	12XT	BUS 3/4		

FAÇADE	Façade avec sub	STEREO	2 x EQ 31 bandes (extérieur ou console)	
---------------	-----------------	--------	---	--

PERSONNEL & SERVICES TECHNIQUES

Le montage commence la veille du jour de représentation (spectacle en soirée).

Un studio de répétition est demandé la veille de la représentation pour toute la journée, ainsi que le matin du jour de représentation.

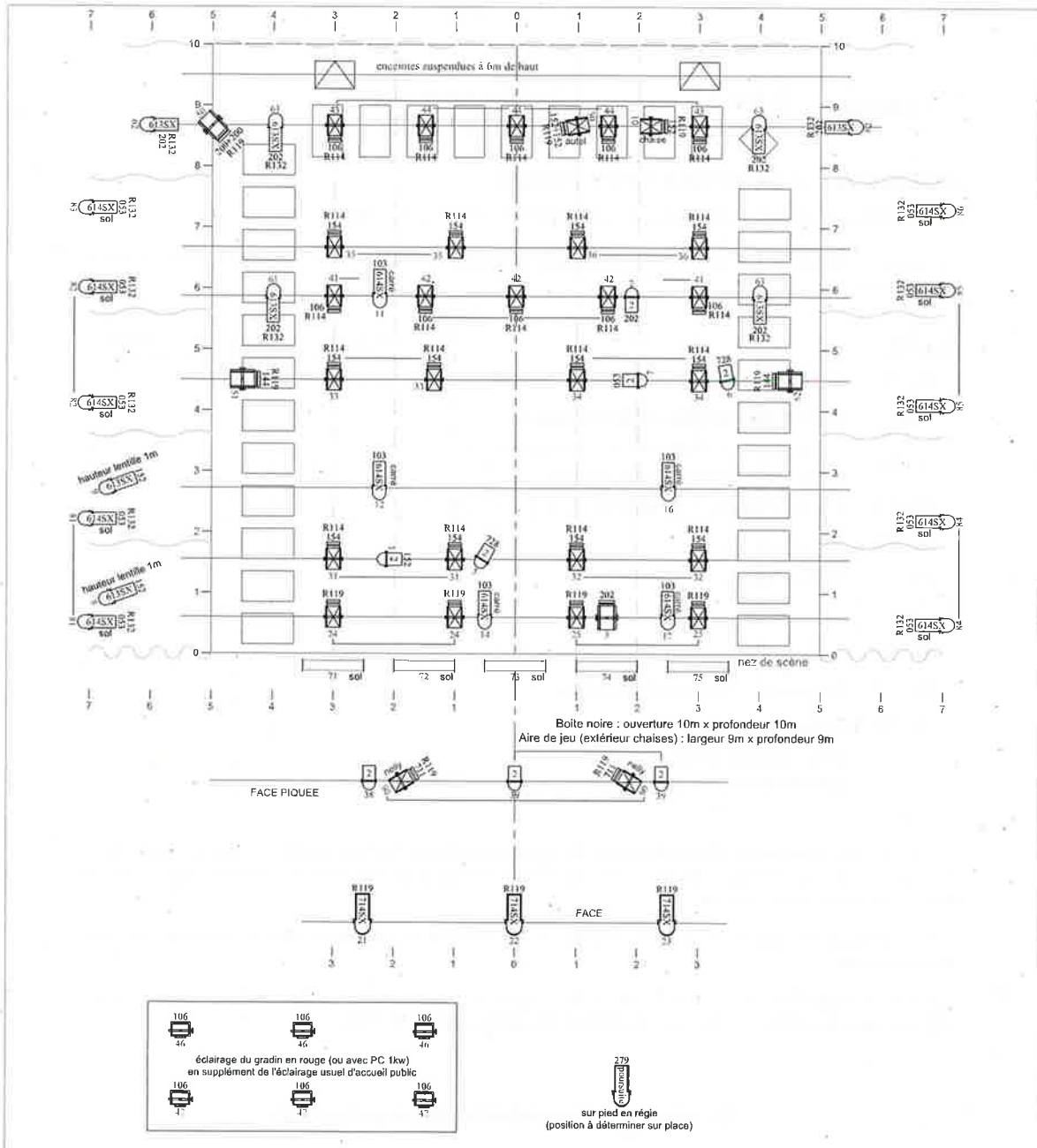
J-1		Plateau	Lumière	Son	Costume
9h-13h	Montage lumière, son et boîte noire. Sans les régisseurs de la compagnie				
14h	Arrivée des régisseurs de la compagnie				
14h-16h	Fin du montage lumière et son. Configuration de la console son. Mise en place des chaises	2	3	1	
16h-18h	Réglages lumière. Configuration de la console son	2	3	1	
18h-19h	Interservice son			1	
19h-23h	Réglage lumière	1	3		
J					
9h-13h	Finitions plateau et lumière. Conduite lumière	1	2		
10h-13h	Balace son. Entretien des costumes			1	1
14h-18h	Répétition, conduite, filage	1	1	1	
	Mise / Représentation Démontage (régie son, 15 minutes)	1	1	1	

1 habilleuse est nécessaire le matin du jour de représentation pour le repassage/défroissage des costumes et éventuellement pour effectuer des retouches. En cas de tournée avec une suite de plusieurs lieux, merci de prévoir un lavage à notre arrivée.

Un nettoyage (lavage court à froid, séchage à l'air libre) et un repassage sont nécessaires entre deux représentations.

Merci de fournir un fer à repasser, une table à repasser et un steamer pour un repassage supplémentaire (effectué par nous-même s'il n'y a pas d'habilleuse permanente) après le filage.

Un planning spécifique adapté au lieu vous sera envoyé



PC 2kw x 4
 PC 1kw x 30
 745X Découpe 2kw 714SX x 3 (face)
 614SX Découpe 1kw 614SX x 15 (dont 10 au sol)
 613SX Découpe 1kw 613SX x 8 (dont 2 au sol)
 PAR 64 CP 62 x 8
 Cyclode asymétrique 1kw x 6 (pour salle en rouge, en plus de l'éclairage usuel d'accueil public)
 Sunstrip DMX x 5 (mode 1 circuit par appareil)

1 poursuite 575w HMI sur pied en régie
 12 plalines pour découpe 1kw
 2 cubes noirs d'environ 60cm pour surélever 2 découpes (hauteur lentille 1m)
 49 circuits 3kw, dont 8 au sol hauteur des perches lumière : 7m
 33 chaises noires plids chromés

Liste des relations LEE		
053	découpe 1kw	10
par 64		1
103	découpe 1kw	5
	cyclode	6
106	pc 1kw	10
144	pc 2kw	2
	découpe 1kw	2
152	par 64	1
	pc 1kw	3
154	pc 1kw	12
200	pc 2kw	2
	découpe 1kw	6
202	par 64	1
	pc 2kw	1
279	poursuite	1
711	pc 1kw	2
728	par 64	2

Liste des diffuseurs ROSCO		
R114	pc 1kw	22
	découpe 2kw	3
R119	pc 1kw	8
	pc 2kw	3
R132	découpe 1kw	16

AN IMMIGRANT'S STORY
version LSF
wkcollective / Wanjiru Kamuyu

Plan Lumière Théorique
novembre 2021
cyril.mulon@gmail.com

Fait à Montpellier, le 08/03/2024, en deux exemplaires.

LE PRODUCTEUR
Marie-Françoise Cartier
Présidente

camin aktion
Bureau 25 / 121 rue Fontcouverte
F-34000 Montpellier
SIRET : 517 706 545 00046 | APE : 9001Z
www.caminaktion.eu



L'ORGANISATEUR
David Ros
Sénateur-Maire de la
ville d'Orsay

ANNEXE 4
PLANNING TECHNIQUE

AN IMMIGRANT'S STORY - version LSF		WKcollective / Wanjiru Kamuyu		PLANNING TECHNIQUE v2			
ORSAY		Salle Jacques Tati		personnel technique			
Mars 2024	PLANNING	PLATEAU	LUMIERE	SON	HABILITATION	régisseurs cle	
		AU	RE		EUSE	RG / lumière	son
						cyril	julien
mardi 26	Prémontage complet lumière, son et plateau (lapis de danse noir)						
mercredi 27							
9h00 - 13h00	Fin du montage son. Configuration de la console son. Balance son						
12h00 - 13h00	11h45 : arrivée de Cyril Mulon Mise en place des chaises du décor. Ajustements lumière (poursuite, projecteurs au sol, salle rouge) et position retours son		2			X	X
13h00 - 14h00	Pause repas						
14h00 - 20h00	Réglages lumière. Technique son		2			X	X
jeudi 28							
9h00 - 13h00	Finitions plateau et lumière. Conduite lumière. Nettoyage plateau	1	1				
12h00 - 13h00	Technique son (conduite, micro HF)	1	1			X	X
13h00 - 14h00	Pause repas						
13h00 - 14h00	Echauffement des danseuses en lumière de service						
14h00 - 17h00 (ou le matin)	Repassage des costumes (retouches éventuelles)						1
14h00 - 18h00	Répétition et flage	1	1	1		X	X
18h00 - 19h00	Pause repas						
19h00 - 19h30	Mise et nettoyage plateau	1	1	1		X	X
19h40	Ouverture de la salle	1	1	1		X	X
20h00 - 21h00	REPRESENTATION 20h	1	1	1		X	X
21h00 - 22h00	Démontage du matériel compagnie (régie son, gélalines). Faire sécher les costumes avant de les ranger	1	1	1		X	X

Régisseur général/lumière : Cyril Mulon (06 32 07 06 89)
Régisseur son : Julien Ho Kim (06 09 34 75 84)

1/1

01/03/2024

Fait à Montpellier, le 08/03/2024, en deux exemplaires.

camin aktion
Bureau 26 | 121 rue Koptcouverte
F-34000 Montpellier
SIRET : 517 706 545 00046 | APE : 9001Z
www.caminaktion.eu

LE PRODUCTEUR
Marie-Françoise Cartier
Présidente

L'ORGANISATEUR
David Ros
Sénateur-Maire de la
ville d'Orsay



